



2eme réunion de négociation sur le PSE 2016 Déclaration UNSA

En préambule l'UNSA IBM rappelle qu'elle est totalement opposée aux licenciements économiques et que l'objectif premier de la négociation d'un Plan de sauvegarde de l'Emploi, comme son nom l'indique, doit être d'éviter tout licenciement.

Pour l'UNSA, conformément à la volonté du législateur, la négociation doit concerner l'entièreté du plan de sauvegarde de l'emploi 2016 et ne doit pas faire l'objet d'une négociation permettant d'arriver à un accord majoritaire mais uniquement partiel. Il s'agit de négocier des solutions alternatives à la suppression des postes et ne pas restreindre la négociation « aux mesures d'accompagnement » de ceux qui seraient licenciés, de manière volontaire ou non.

L'UNSA exige que le périmètre du volontariat soit élargi à tout IBM France et ceci dès la phase 1, afin de permettre un maximum de substitutions à catégories professionnelles équivalentes, d'autant plus que, pour l'UNSA, les catégories professionnelles définies à ce jour dans les livres I et II ne respectent pas les règles légales et jurisprudentielles.

L'UNSA exige, de même que la notion de Certifié qui n'est pas une catégorie professionnelle, n'existe pas dans la phase volontaire et que ceux-ci soient éligibles au volontariat avec substitution par un non certifié.

L'UNSA revendique que les conditions de départ volontaire soient au minimum celles du PDV 2015.

A ce jour, l'UNSA ne voit aucun intérêt pour les salariés d'avoir un calendrier accéléré par rapport à celui prévu par la loi qui ferait perdre 2 mois de salaires et de temps pour recherche d'emploi par rapport au calendrier légal et qui plus est, laisse trop peu de temps pour l'expertise IC-CHSCT et ne permettrait pas aux négociateurs de bénéficier des travaux des experts mandatés par le CCE et l'IC-CHSCT dans le cadre du PSE.

L'UNSA IBM reste bien entendu à l'écoute de toutes les propositions constructives de la part de la Direction.